

INFO PLUS

N°23.01 - Mai 2023

Auteure : Céline Chabert

Contact : 04.76.74.76.26

Mail : siasepp-sps@ac-grenoble.fr

Site web académique : http://www.ac-grenoble.fr/pid36443/statistiques.html

L'ACADEMIE DE GRENOBLE

Faire progresser la mixité sociale c'est favoriser une plus grande diversité des élèves accueillis dans chaque collège en termes d'origine sociale. En effet la ségrégation sociale entre collèges, c'est-à-dire la tendance pour les établissements à accueillir des élèves d'un même groupe social, est un facteur renforçant les inégalités scolaires. Le niveau et les composantes de la ségrégation varient d'un département à l'autre, compte tenu notamment du degré de mixité sociale des communes et des quartiers, du poids du secteur privé et des inégalités économiques. L'indice de position sociale (IPS) permet par ailleurs de rendre compte des disparités sociales existantes entre collèges, ainsi qu'à l'intérieur d'entre eux grâce au calcul de l'hétérogénéité sociale. L'étude en termes d'IPS conforte le degré de ségrégation observé dans notre académie et permet également une analyse du lien entre résultats scolaires et niveau social des élèves.

De fortes disparités de composition sociale existent entre les secteurs public et privé

La ségrégation sociale entre établissements désigne le constat selon leguel les établissements scolaires accueillent des populations différentes selon le milieu social. Elle est régulièrement mise en avant comme renforçant les inégalités scolaires. En effet la concentration de difficultés sociales dans un établissement est préjudiciable à la réussite des élèves qui y sont scolarisés, même s'ils bénéficient en général de moyens en heures d'enseignement supplémentaires qui permettent d'atténuer les effets de la ségrégation. Celle-ci soulève également un enjeu de cohésion nationale dans la mesure où elle rend plus difficile la rencontre de jeunes de milieux sociaux différents.

Le milieu social est ici pris en compte à partir de la profession du responsable de l'élève (PCS).

Dans l'académie de Grenoble, à la rentrée 2022, la proportion d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs (milieu défavorisé), qui est de 29,9% au collège

>1.Répartition des collèges par proportion d'élèves de milieu très favorisé et défavorisé, rentrée 2022

	Secteur	Proportion moyenne	1er décile	1er quartile	médiane	3e quartile	9e decile
Elèves de milieu défavorisé	Public	33,9%	18,4%	24,3%	31,05%	41,0%	52,5%
	Privé sous contrat	15,3%	6,6%	10,9%	14,72%	22,3%	26,7%
	Ensemble	29,9%	11,8%	19,5%	27,62%	37,9%	49,3%
Elèves de milieu très favorisé	Public	23,6%	11,0%	15,8%	21,77%	29,1%	36,9%
	Privé sous contrat	37,6%	15,1%	24,3%	31,83%	46,7%	55,5%
	Ensemble	26,6%	11,7%	16,7%	24,14%	32,5%	44,4%

Lecture : en 2022, 10% des collèges publics ont moins de 18,4% d'élèves de milieu social défavorisé, et 10% en ont plus de 52,5%. La proportion d'élèves de milieu défavorisé dans les collèges publics, pris dans leur ensemble, est de 33,9%.

Source : constat DEPP

en moyenne, est supérieure à 49% dans un dixième des collèges les plus défavorisés et inférieure à 12% dans un dixième des collèges les plus favorisés.

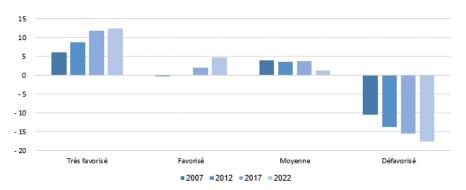
▶ Figure 1

De même la proportion d'enfants d'enseignants, de cadres supérieurs, de chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus ou dont le représentant exerce une profession libérale (milieu très favorisé) qui est de 26,6% sur l'ensemble des collégiens, est inférieure à 12% dans un dixième des collèges les moins favorisés, alors qu'elle dépasse 44% dans un dixième des collèges les plus favorisés.

Cette ségrégation est en partie liée à l'existence de deux secteurs d'enseignement, le secteur public et le

secteur privé. Depuis le début des années 1980, le secteur privé de l'académie de Grenoble scolarise environ un cinquième des collégiens (22% à la rentrée 2022). Ces collèges privés sont en grande partie « sous contrat » (99% des élèves) impliquant que les programmes et volumes horaires sont les mêmes que dans le public, et leur financement en majorité assuré par l'Etat (qui rémunère les enseignants) et les collectivités territoriales. Ils ne sont pas soumis à la sectorisation et possèdent une marge de manœuvre pour définir leur politique éducative. Ils sont majoritairement choisis par des familles socialement favorisées. A la rentrée 2022, 37,6% des élèves du secteur privé sous-contrat sont de milieu social très favorisé contre

> 2.Evolution des écarts de composition sociale entre collégiens du secteur privé sous-contrat et du secteur public parmi les entrants en sixième, en point de %



Lecture: parmi les collégiens en sixième en 2007, la proportion d'élèves de milieu très favorisé était supérieure de 6 points dans les collèges privés sous-contrat au regard des collèges publics

Parmi les collégiens en sixième en 2007, la proportion d'élèves de milieu défavorisé était inférieure de 10 points dans les collèges privés sous-contrat au regard des collèges publics

Source : constat DEPP

23,6% dans le public. Inversement, 15,3% des élèves du secteur privé souscontrat sont de milieu défavorisé contre 33,9% des élèves du secteur public.

Lorsque l'on observe les élèves entrant en sixième, la proportion d'élèves de milieu social très favorisé était déjà supérieure de 6 points dans les collèges privés sous-contrat, au regard des collèges publics, à la rentrée 2007. Cet écart n'a cessé d'augmenter, pour atteindre 12 points à la rentrée 2022. L'écart selon la proportion d'élèves d'origine sociale défavorisée s'est également creusé : il était de 10 points sur les entrants en sixième à la rentrée 2007, puis est passé à 17 points à la rentrée 2022.

Figure 2

Des collèges très différents au sein de chaque secteur

La ségrégation provient également des différences de composition sociale entre collèges, au sein de chacun des secteurs public et privé. Ces écarts sont en grande partie le reflet de la ségrégation urbaine. particulier dans les grandes agglomérations, les élèves de milieu défavorisé sont surreprésentés dans certaines zones d'habitation. Une partie de la ségrégation passe donc par l'implantation des collèges sur des territoires dont la tonalité sociale est plus ou moins favorisée. Pour les collèges publics, le lien se fait par la sectorisation. Un dixième des collèges publics scolarisent 18,4% d'élèves de milieu défavorisé, et un dixième en accueillent au moins 52,5%, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne des collégiens issus de milieu défavorisé (33,9%). La composition sociale des collèges privés, même s'ils ne sont pas sectorisés, est également influencée en partie par leur lieu d'implantation, du fait probablement de la recherche d'une distance raisonnable entre le domicile et le lieu de scolarisation de la part des parents. Des collèges privés sous-contrat peuvent développer des stratégies pédagogiques différentes, comme par exemple se spécialiser dans le rattrapage d'élèves en difficulté, ou bien avoir pour objectif d'accompagner leurs élèves vers des formations sélectives. Pour ces raisons, il existe aussi de forts écarts entre collèges privés. En effet, si un dixième de ces collèges ne scolarisent qu'une proportion faible d'élèves de milieu défavorisé (moins de 6,6%), un dixième en accueillent au moins 26,7%, soit beaucoup plus que la moyenne des collégiens issus de milieu défavorisé (15,3%). ► Figure 1

La distribution des IPS des collèges varie selon le secteur...

L'indice de position sociale (IPS) est calculé à partir des professions et catégories sociales des deux parents. Plus il est élevé, plus les conditions familiales sont favorables l'apprentissage. L'hétérogénéité sociale mesure l'écart type de l'IPS, c'est-à-dire l'étalement des IPS des élèves autour de leur moyenne. Au sein d'un collège, les élèves peuvent être de milieux plus ou moins diversifiés. La moyenne de l'IPS du collège ne permet pas de rendre compte de ce phénomène. L'indice d'hétérogénéité sociale d'un établissement est nécessaire pour quantifier ce phénomène. L'écart type de l'IPS des élèves d'un collège répond à cette problématique : plus il est élevé, plus le profil social des élèves est diversifié.

A la rentrée 2022, l'IPS moyen des collégiens de l'académie de Grenoble est de 109, par comparaison il est de 105 au niveau national.

Globalement, les collèges privés souscontrat enregistrent non seulement une moyenne d'IPS plus élevée (soit 119,5) mais également une homogénéité de sa population beaucoup plus forte que les établissements publics. La ségrégation est donc plus élevée dans le secteur privé sous-contrat que dans le secteur public.

Il existe des disparités au sein d'un même secteur entre départements. Ainsi, dans le public, les départements de l'Isère et de la Savoie ont un IPS supérieur à la moyenne académique, et ont donc des élèves d'origine sociale plus favorisée.

> 3.IPS et hétérogénéité sociale des élèves à la rentrée 2022

	Public		Privé sous-co	ontrat	Public + Privé sous-contrat	
	écart type de l'IPS	IPS	écart type de l'IPS	IPS	écart type de l'IPS	IPS
Ardèche	33,2	101,9	27,8	108,2	31,7	104,0
Drôme	34,8	100,6	28,7	116,7	34,1	104,7
Isère	36,9	107,7	29,4	123,0	36,1	110,5
Savoie	34,5	109,4	29,2	118,3	34,0	110,7
Haute-Savoie	34,8	105,8	29,5	122,9	34,3	110,2
Académie	35,6	106,0	29,5	119,5	34,8	109,0

Lecture : à la rentrée 2022, l'IPS moyen des collèges publics de l'académie est de 106, avec un indice

d'éloignement (écart type) de 35,6

Source : Constat DEPP

Par ailleurs, le département de la Drôme a l'IPS le plus faible (100,6). ► Figure 3 Si l'on regarde maintenant l'écart type de l'IPS (hétérogénéité sociale des élèves), dans le secteur public, seul le département de l'Isère enregistre un écart (36,9) supérieur à la moyenne académique (35,6). La population de ce département apparait donc comme étant un peu plus mixte socialement que la movenne académique.

Dans le secteur privé sous-contrat, seuls les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie ont un IPS supérieur à la moyenne académique (119,5), et ont donc des élèves d'origine sociale plus favorisée, mais l'écart type de l'IPS montre tout de même une population relativement mixte socialement, leur indice d'hétérogénéité étant proche de la moyenne académique.

... mais aussi au sein de chaque secteur

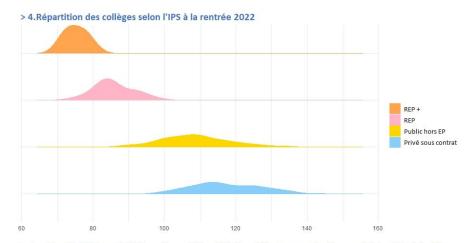
Ainsi, il existe de fortes disparités entre secteurs public et privé sous-contrat, mais il en existe aussi au sein de chacun des secteurs, notamment pour le public: hors EP, REP, REP+.

L'étendue des IPS des collèges est très différente selon les secteurs d'appartenance.

En particulier, 75% des collèges en REP ont un IPS inférieur à 88 alors que 75% des collèges du secteur public hors EP ont un IPS supérieur à 102 et 75% des collèges du secteur privé ont un IPS supérieur à 111. ► Figure 4.

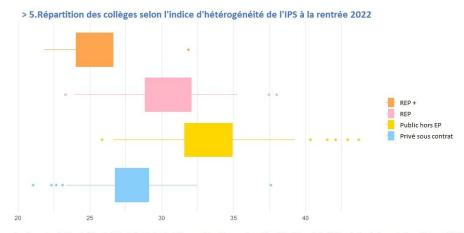
Les collèges en REP, avec une forte concentration d'élèves de milieu défavorisé, sont les collèges les moins hétérogènes socialement. A l'opposé les collèges publics hors EP scolarisent des élèves de milieu sociaux plus diversifiés. En effet, les trois quarts des collèges de REP ont un écart-type d'IPS inférieur à 32, tandis que plus des trois quarts des collèges publics hors EP ont un écarttype d'IPS supérieur à 31. ► Figure 5. Dans le secteur privé, les collèges scolarisent en moyenne des élèves dont le profil social est favorisé et peu diversifié. Ainsi les trois quarts des collèges privés ont un d'hétérogénéité inférieur à 29.

On peut également observer que dans le secteur public hors EP et en éducation



Lecture : à la rentrée 2022, la quasi-totalité des collèges en REP a un IPS inférieur à 94 tandis que ceux du privé sous-contrat ont un IPS suéprieur à 94. Source : constat DEPP

Attention : dans l'académie de Grenoble, seuls 4 collèges sont classés en REP+



Lecture : plus l'indice d'hétérogénéité est élevé, plus les élèves sont de milieux sociaux diversifiés. A la rentrée 2022, près des trois quarts des collèges en REP ont un indice d'hétérogénéité inférieur à 32, tandis que près des trois quarts des collèges publics hors EP ont un indice supérieur à 31. Source : constat DEPP
Attention : dans l'académie de Grenoble, seuls 4 collèges sont classés en REP+

prioritaire non renforcée, les collèges sont plus différents les uns des autres en termes d'hétérogénéité sociale que dans le privé sous-contrat et qu'en REP+, où les établissements se ressemblent plus. Figure 5.

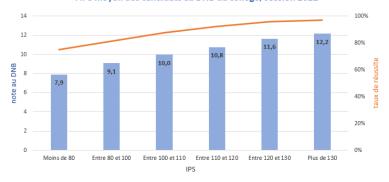
Des résultats au DNB fortement corrélés à l'IPS

L'IPS permet de décrire le profil social des élèves d'un collège, mais il peut aussi être mis en regard des résultats des établissements aux examens pour les relativiser. Les collèges présentent des performances hétérogènes concernant la réussite au diplôme national du brevet (DNB). A la session 2022, le taux de réussite moyen des collèges de l'académie, pour la série générale, s'établit à 89%. Mais dans 10% des collèges, il est inférieur à 76% et dans un dixième, il est supérieur à 98%. De même, pour 10% des collèges, la note moyenne aux épreuves écrites du DNB est inférieure à 8,6/20, alors que pour 10% des collèges elle est supérieure à 12,2/20.

Les résultats au DNB sont en moyenne meilleurs dans les collèges les plus favorisés socialement. Le taux de réussite au DNB est ainsi de 97% dans les collèges dont l'IPS moyen des candidats en série générale est supérieur à 130, soit 22 points de pourcentage en plus que dans les collèges les moins favorisés socialement, c'est-à-dire ceux dont l'IPS est inférieur à 80. ► Figure 6

De même, la note aux épreuves écrites du DNB est en moyenne plus élevée de 4,3 points (sur 20) pour les collèges les plus favorisés socialement, par rapport aux moins favorisés.

> 6.Taux de réussite et note moyenne aux épreuves écrites du DNB (série générale) selon l'IPS moyen des candidats au DNB du collège, session 2022



Lecture : à la rentrée 2022, les collègiens ayant un IPS de moins de 80 ont un taux de réussite au DNB de 75% et une note moyenne de 7,9

Cependant, l'IPS ne permet pas à lui seul d'expliquer les différences de résultats au DNB des collèges : des collèges au profil social proche présentent des résultats variables. Par exemple, parmi les collèges dont l'IPS est compris entre 100 et 110, un quart présente un taux de réussite au DNB inférieur à 83% et un quart un taux supérieur à 92%.

Pour la première fois à la rentrée 2022, un indicateur de valeur ajoutée des collèges (IVAC)

L'IPS fait partie des facteurs, parmi d'autres, qui influent sur les résultats des collèges au DNB et sur lesquels les équipes du collège n'ont pas ou peu de prise. Il illustre le fait que tous les collèges ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés, aux mêmes enjeux pour faire réussir leurs élèves. Cependant, l'IPS ne permet pas à lui seul d'expliquer les différences de résultats au DNB des collèges.

A partir de cette année, la DEPP publie des indicateurs de « valeur ajoutée » des collèges, les IVAC, construits selon la même méthodologie que les indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL, et avec les mêmes objectifs : aller au-delà des résultats « bruts » aux examens que sont par exemple les taux de réussite et offrir une évaluation plus juste des actions des collèges, de leur contribution pour accompagner leurs élèves jusqu'à la réussite. indicateurs en valeur ajoutée consistent pour cela à confronter les résultats de chaque collège à ceux attendus, compte tenu du profil des élèves scolarisés.

L'IPS, au même titre que d'autres variables, comme le niveau des élèves à

l'entrée en sixième, est ainsi mobilisé pour construire des éléments pertinents d'évaluation des collèges. Le niveau scolaire à l'entrée au collège influant fortement sur les parcours et la réussite ultérieure des élèves, il était nécessaire d'attendre d'en avoir une mesure fine.

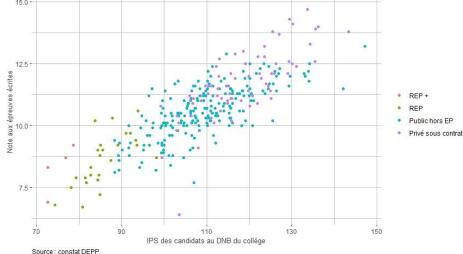
Si les notes moyennes aux épreuves écrites du DNB augmentent avec le niveau social des élèves ▶ Figure 7, il n'en va pas de même lorsque l'on met en corrélation IPS et IVAC.

En effet, les collèges qui ont une forte valeur ajoutée positive sont tout autant représentés parmi les collèges avec un IPS plutôt faible que parmi ceux avec un IPS élevé. Figure 8

Depuis la parution de cette publication, la DEPP a construit l'indicateur de ségrégation R2, il fera l'objet d'une étude ultérieure.

Pour en savoir plus sur l'IPS : https://www.education.gouv.fr/l-indicede-position-sociale-ips-357755

> 7.Collèges selon la note moyenne aux épreuves écrites du DNB (série générale) et l'IPS moyen des candidats au DNB, session 2022



> 8.Collèges selon la valeur ajoutée de la note moyenne aux épreuves écrites du DNB (série générale) et l'IPS moyen des candidats au DNB, session 2022

